

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/176778
N/Réf : AVL/KD/BXL-4.100/s.399
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Place Emile Bockstael.
Installation d'un édicule d'accès à la station de métro Bockstael.
Permis d'urbanisme (*Dossier traité par M. Francisco Guillan-Suarez*)

En réponse à votre lettre du 22 septembre 2006, en référence, réceptionnée le 27 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 octobre 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

La demande porte sur l'installation d'un nouvel édicule d'accès PMR au métro qui se situe dans la zone de protection de l'ancienne maison communale de Laeken.
L'édicule, en verre et en inox, est destiné à accueillir 13 personnes maximum. Son emprise serait de +/- 4 mètres x +/- 3 mètres, sous une hauteur totale de près de 4 mètres.

Bien que ce type d'équipement ne soit pas de nature à mettre en valeur le bien classé, la CRMS n'émet pas d'objection particulière sur l'installation de l'édicule sur la place Emile Bockstael.

La Commission demande toutefois de limiter au minimum l'incidence visuelle de la construction vers et depuis le bâtiment classé. L'ascenseur ne pourrait-il être davantage couplé avec l'accès existant plutôt que d'en être totalement isolé et dégagé sur quatre façades ? De manière générale, la CRMS demande d'adapter l'emprise, les dimensions et le traitement architectural de pareils équipements à la spécificité des lieux, en particulier à proximité des édifices classés.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke)

J. DEGRYSE
Président